

16966203
DB/MBS/CT

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE d'AFA

Suivant acte reçu par Maître Marc-Baptiste SANSONETTI, Notaire à AJACCIO, le 9 janvier 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Pierre-Paul François MORACCHINI, retraité, et Madame Mathilde Catherine NOCETO, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à AFA (20167) Villa L'Eden. Monsieur est né à BONIFACIO (20169), le 26 juin 1934 et Madame à AJACCIO (20000), le 18 avril 1931.

Ils ont possédé depuis leur acquisition de la parcelle contiguë cadastrée section B numéro 1467, le 16 mai 1974, soit il y a plus de 30 ans :

Sur la commune d'AFA (20167) Lieu-dit Levidello,

Un tènement foncier cadastré :

Section B numéro 3500 d'une superficie de 01 a 86 ca

Section B numéro 3501 d'une superficie de 02 a 07 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr